

Le 20 octobre 2005

- À : Toutes les banques
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales
Sociétés d'assurance-vie fédérales
Sociétés d'assurances multirisques fédérales
Associations coopérative de crédit fédérales
Sociétés de secours mutuels
- c.c. : Organismes provinciaux de réglementation et de surveillance
Association canadienne des assureurs de marketing direct
Association des banquiers canadiens
L'Association Fraternelle Canadienne
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.
Autorités canadiennes en valeurs mobilières
Centrale des caisses de crédit du Canada
Bureau d'assurance du Canada
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
L'Association des compagnies de fiducie du Canada

Objet : Le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux radie le Nauru de la liste des pays et territoires non coopératifs

Dans un [communiqué de presse](#) diffusé le jeudi 13 octobre, la Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI), dont le Canada fait partie, annonçait qu'il avait radié le Nauru de la liste des pays et territoires non coopératifs (PTNC). Cette mesure fait suite à la décision du Nauru de supprimer les 400 banques fictives qui exerçaient des activités sur son territoire, désamorçant ainsi le principal risque de blanchiment d'argent. Compte tenu de la radiation du Nauru, il ne reste que deux pays, le Myanmar et le Nigeria, sur la liste des PTNC.

Les institutions financières fédérales qui exercent des activités à l'étranger sont priées d'accorder une attention particulière à leurs opérations avec les personnes, les sociétés et les institutions financières situées au Myanmar et au Nigeria, et d'examiner avec soin toutes leurs opérations mettant à contribution ces personnes ou entités. Le [Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada \(CANAFE\)](#) a également émis [un communiqué](#) à ce sujet.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson